



N° 14598\*01

**Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation**  
(art. L. 1237-14 du code du travail)

Réservé à  
l'Administration  
N°.....

**1. Informations relatives aux parties à la convention de rupture**

► **EMPLOYEUR**

Nom ou raison sociale ..MEMO PHARMA EXPORT.....

Nom du signataire pour le compte de l'employeur..ARISTIDE AMOAJI.....

n° SIRET de l'établissement où est employé le salarié 141213151214121810101131

ou, à défaut, n° de cotisant (URSSAF, CESU....) | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse de l'établissement : n°..14.... Voie (nature et nom de la voie) : ..AVENUE...DE...L'ETANG....  
..Z...I...FON COUVERTE.....

Code postal 1814001 Commune..AVIGNON.....

Adresse à laquelle adresser les correspondances (si différente) : n°..... Voie (nature et nom de la voie) :

Code postal | | | | | | Commune.....

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | | Courriel : aristide.amoaji@gmail.com.....

► **SALARIÉ (E)** Madame  Monsieur

Nom..MERCURY..... Prénom..LUC.....

Date de naissance 1711091119711

Adresse : n°..25..... Voie (nature et nom de la voie) : ROUTE DES RESVAUX MAS DE LAURE.....  
..13570..... Code postal 113151701 Commune..BARBENTANE.....

Téléphone : 01610316719121921 Courriel : luc.mercury@memo-pharma.fr.....

Emploi ..DIRECTEUR...EXPORT.....

Qualification (cochez) : Cadre dirigeant  Autre cadre

Technicien, contremaître, agent de maîtrise  Employé  Ouvrier qualifié ou non qualifié

Convention collective applicable au salarié (n° IDCC et nom) : 1151511.....  
..FABRICATION ET COMMERCE DES PRODUITS A USAGE PHARMACEUTIQUE PARAPHARMA-  
..VETERINAIRE.....

Ancienneté du salarié à la date envisagée de rupture 1151 ans 1010 mois

Rémunération mensuelle brute des douze mois précédents (précisez les mois concernés)

|   |         |                      |         |
|---|---------|----------------------|---------|
| Mois de Decembre 2020   | 4520,19 | Mois de Juin 2021    | 4469,26 |
| Mois de Janvier 2021  | 4512,91 | Mois de Juillet 2021 | 4469,26 |
| Mois de Fevrier 2021  | 4469,26 | Mois de Aout 2021    | 4555,72 |
| Mois de Mars 2021   | 4469,26 | Mois de Sept 2021    | 4469,26 |
| Mois de Avril 2021  | 4469,26 | Mois de Oct 2021     | 4469,26 |
| Mois de Mai 2021  | 4469,26 | Mois de NOV 2021     | 4469,26 |
| Dont primes annuelles ou exceptionnelles au cours des 3 derniers mois |         | 0                    |         |

Trois  
derniers  
mois

Rémunération mensuelle brute moyenne  
(moyenne la plus élevée entre les 12 ou 3 derniers mois)

| | | 1414841,1351 €

Commentaires éventuels en cas de variation significative des salaires sur la période ou de situation particulière du salarié (maladie, maternité, temps partiel...).

**2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle**

Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.

► **PREMIER ENTRETIEN**

Date (jj/mm/aaaa) 11011121210211

Salarié assisté : non  oui  si oui, par (nom, prénom, qualité) : .....

Employeur assisté : non  oui  si oui, par (nom, prénom, qualité) : .....

► AUTRES ENTRETIENS EVENTUELS

Dates (jj/mm/aaaa)

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|  
\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

Salarié assisté : non  oui  si oui, par : .....  
Employeur assisté : non  oui  si oui, par : .....

**3. Convention de rupture**

Les parties décident de rompre le contrat de travail à durée indéterminée qui les lie et conviennent d'un commun accord des conditions de la rupture de ce contrat :  
- droits afférents à la rupture de ce contrat ;  
- versement d'une indemnité de rupture du montant indiqué ci-dessous ;  
- date envisagée de la rupture, sous réserve des délais prévus par la loi, ci-après.  
*Autres clauses éventuelles :*

Montant brut de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (somme en chiffres et en lettres) :

11 12 61 91 01 61 101 81 €

VINGT-SIX MILLE NEUF CENT SIX EUROS ET 8 C.F.S.....

Date envisagée de la rupture du contrat de travail (jj/mm/aaaa)

13 11 10 11 20 12 12

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » par chaque partie

11 11 12 11 20 12 11

11 11 12 11 20 12 11

**IMPORTANT :** La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'homologation peut donc être transmise à la DIRECCTE/UT (ou à la DIECCTE) au plus tôt le lendemain de la fin de ce délai.

Date de fin du délai de rétractation (jj/mm/aaaa)

12 17 11 12 11 20 12 11

Remarques éventuelles des parties ou des assistants sur ces échanges / autres commentaires

**IMPORTANT :**

La validité de la convention de rupture conventionnelle est subordonnée à son homologation par l'administration.

Ce formulaire de demande d'homologation de rupture conventionnelle doit donc être adressé, après la fin du délai de rétractation, par la partie la plus diligente, à l'unité territoriale départementale (UT) de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève l'établissement où est employé le salarié. Dans les DOM, le formulaire est adressé à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE).

L'Unité territoriale (ou la DIECCTE) dispose d'un délai d'instruction de 15 jours ouvrables, à compter du lendemain du jour de la réception de la demande, pour s'assurer du respect des conditions prévues par la loi pour établir cette rupture et de la liberté de consentement des parties.

A défaut de notification d'un refus d'homologation dans ce délai d'instruction, l'homologation sera réputée acquise et la rupture pourra intervenir, au plus tôt, dès le lendemain de la fin de ce délai.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.